Page : 1/5

# ECLPN\_162

Transport de colis sous régime douanier temporaire au profit de l'Établissement Central Logistique de la Police Nationale

# Conditions de participation

## **Sommaire**

1.	Présentation de la consultation.	1
	Constitution de l'offre	
	Critères d'évaluation des offres.	
	Négociation	
	Obligations du candidat retenu	
	Renseignements complémentaires	
-		

### 1. Présentation de la consultation

#### 1.1. Objet de la consultation

Le présent marché public a pour objet l'organisation et la gestion complète de l'import / export essentiellement par fret aérien des appareils de mesure comprenant la collecte, l'acheminement et la livraison aller / retour entre le Magasin Central de la Police Nationale (MCPN) de LIMOGES (87) ou son antenne sise au CHESNAY (78) et un service de la police nationale de la Guadeloupe, la Guyane française, la Martinique, Mayotte, l'Île de la Réunion, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française.

L'accord-cadre porte sur des prestations de services.

#### 1.2. Décomposition

L'accord-cadre est décomposé en 3 lots :

N° de lot	Intitulé
1	collecte, acheminement et livraison depuis et vers la France métropolitaine et un service de la police nationale de la Guadeloupe, la Guyane française et la Martinique
2	collecte, acheminement et livraison depuis et vers la France métropolitaine et un service de la police nationale de l'Île de la Réunion et Mayotte
3	collecte, acheminement et livraison depuis et vers la France métropolitaine et un service de la police nationale de la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française



Page : 2/5

À chaque lot correspond un accord-cadre à bons de commande, en application des articles R.2162-1, R.2162-2, R.2162-4 2°, R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique.

Un même fournisseur ou un même groupement de fournisseurs peut être attributaire d'un seul ou de plusieurs lots. Chaque lot est mono-attributaire.

#### 1.3. <u>Durée</u>

L'accord-cadre est conclu pour une durée ferme de 24 mois à compter de sa date de notification. Il est reconductible tacitement par période de douze mois sans que sa durée totale puisse excéder 48 mois.

En cas de non-reconduction, l'administration en informe le titulaire du lot via la plateforme PLACE ou par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 1 mois avant la fin de la période en cours. Aucune indemnité n'est due à l'autre partie en cas de non-reconduction de l'accord-cadre.

#### 1.4. Étendue

Pour toute leur durée d'exécution, chaque lot est passé sans montant minimum et avec un montant maximum indiqué ci-dessous :

N° de lot	Intitulés	Montants indicatifs annuels en € hors TVA	Montants en € hors TVA plafonnés pour la durée du marché à
1	collecte, acheminement et livraison depuis et vers la France métropolitaine et un service de la police nationale de la Guadeloupe, la Guyane française et la Martinique	8 000,00 €	25 000,00 €
2	collecte, acheminement et livraison depuis et vers la France métropolitaine et un service de la police nationale de l'Île de la Réunion et Mayotte	7 000,00 €	35 000,00 €
3	collecte, acheminement et livraison depuis et vers la France métropolitaine et un service de la police nationale de la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française	7 500,00 €	29 900,00 €



Page: 3/5

#### 2. Constitution de l'offre

Pour chaque lot soumissionné, les pièces suivantes sont à fournir au titre de l'offre :

- la lettre de candidature (DC) complétée;
- l'acte d'engagement signé par la personne habilitée à engager le candidat ;
- le bordereau des prix unitaires du lot concerné complété dans tous ses onglets, daté, signé et identifié par la raison sociale de l'entreprise (cachet de l'entreprise). Les candidats ne sont pas autorisés à modifier sa trame;
- l'attestation relative à la Russie dûment complétée et signée. L'attestation en annexe du présent document peut être prise comme exemple. (Annexe 1);
- La ou les déclaration(s) de sous-traitance (imprimé DC4) éventuelles(s);
- une note technique par lot présentant la compréhension par le soumissionnaire des besoins, de leur nature et spécificité, les modalités et le délai de prise en charge tel que stipulé à l'article 15.2 ci-après, la traçabilité et les solutions proposées (répondre aux différents scénarios demandés);
- un mémoire technique précisant notamment :
  - l'organisation de la société;
  - \* les effectifs (formations, habilitations, expérience, ancienneté...);
  - \* les infrastructures (surface d'entreposage, moyens logistiques, véhicules utilitaires, moyens de levage, une plateforme logistique pour accueillir et traiter les matériels en partance par voie aérienne);
  - \* le réseau de représentations ou de filiales, de partenaires ou sous-traitants (transporteurs terrestres et aériens, intermédiaires, aéroportuaires, autres, etc.);
  - \* le savoir-faire ;
  - \* ou tout autre élément permettant d'apprécier les qualités techniques du soumissionnaire.

Les plis sont transmis exclusivement via la plateforme dématérialisée PLACE avant les date et heure limites mentionnées sur la lettre de consultation :

- adresse du profil acheteur : <a href="https://www.marches-publics.gouv.fr">https://www.marches-publics.gouv.fr</a>
- référence de la consultation « ECLPN\_162 ».

Les candidats doivent se référer aux prérequis techniques et aux conditions générales d'utilisation disponibles sur la plateforme PLACE. Pour toute question, le candidat peut télécharger le guide d'utilisation depuis la rubrique « aide » de la plateforme.

Tout pli, parvenu à l'ECLPN après ces date et heure, sera considéré comme hors délais et donc rejeté sans être examiné.

#### 2.1. Condition de présentation des offres

Les candidats peuvent présenter une offre pour un ou plusieurs lots. Les offres multiples présentées par un même candidat pour le même lot sont interdites. Conformément à l'article R.2151-6 du Code précité: « si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres ».

Toute offre doit répondre aux exigences fixées par le cahier des charges du présent marché.



Page: 4/5

Les variantes sont autorisées, mais facultatives. La dépose d'une offre de base reste obligatoire.

#### 2.2. Délais de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de dépôt des offres sur la plateforme dématérialisée PLACE.

#### 2.3. <u>Vérification des offres</u>

Les offres seront analysées avant les candidatures conformément aux dispositions de l'article R.2161-4 du Code de la commande publique.

Si l'acheteur constate que des pièces ou des informations, dont la production était réclamée au titre de l'offre, sont absentes ou incomplètes, Conformément à l'article R.2152-2 du Code de la commande publique, il peut demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces.

Seules les offres jugées conformes au cahier des charges sont analysées et évaluées.

#### 3. Critères d'évaluation des offres

Les critères retenus pour le jugement des offres des 2 lots sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération	Notations
Prix	70 %	70 pts
Qualité	30%	30 pts
Sous-critère 1 : pertinence du mémoire technique Sous-critère 2 : méthodologie du pilotage des opérations par rapport au scénario donné	15% 15%	15 pts 15 pts

Le <u>critère prix</u> s'évalue en fonction de la formule suivante :

coefficient de pondération x (prix le plus bas / prix de l'offre évaluée)

Le <u>critère qualité</u> est apprécié en fonction des documents remis au titre de l'offre.

Les notes des deux critères sont additionnées pour donner une note totale sur 100 pts.



Page : 5/5

### 4. Négociation

Conformément à l'article R.2123-5 du Code de la commande publique, l'acheteur se réserve la possibilité de recourir à une ou plusieurs phases de négociation avec les candidats. Le cas échéant, les modalités de l'entretien de négociation seront communiquées aux candidats via la plateforme PLACE.

L'attribution du présent marché public peut également être effectuée sur la base des offres initiales sans négociation

### 5. Obligations du candidat retenu

Le candidat, auquel il est envisagé d'attribuer le marché, devra fournir dans un délai de 10 jours suivant la demande qui lui en sera faite sur la plateforme PLACE :

- le relevé d'identité bancaire (RIB);
- le pouvoir des personnes habilitées à engager le candidat (délégation de pouvoir, de signature, extrait K Bis etc);
- les attestations de régularité fiscales et sociales en cours de validité;
- le candidat produit son numéro unique d'identification (SIREN)
- le cas échéant, les pièces prévues aux articles R.1263-12, D.8222-5 ou D.8222-7 ou D.8254-2 à D.8254-5 du Code du travail ;
- lorsque le candidat est en redressement judiciaire, il produit la copie du ou des jugements prononcés.
- les copies d'attestation d'assurances contractées pour l'exercice de l'activité.

À défaut de remise des documents attendus dans le délai imparti, l'offre sera rejetée et le candidat placé en seconde position sera sollicité.

## 6. Renseignements complémentaires

Les questions et demandes de renseignements relatives au cahier des charges doivent être déposées sur la plateforme des achats de l'État à l'adresse <a href="https://www.marches-publics.gouv.fr/">https://www.marches-publics.gouv.fr/</a> au plus tard sept jours avant la date limite de remise des offres. Les réponses sont faites par le même biais dans un délai maximum de 7 jours.

Pour tout renseignement complémentaire ne pouvant faire l'objet d'une question via la plateforme PLACE, les candidats s'adresseront à l'ECLPN – Bureau des marchés publics :

téléphone : 05 55 10 50 21 ou 20 50 – courriel : eclpn-marches@interieur.gouv.fr